

Votez pour une fiscalité juste

En mai 2014, nous serons appelés à élire nos représentants aux parlements européen, belge et wallon ou bruxellois. D'ici là, chaque mois, nous vous présentons un enjeu de ce triple scrutin, qui vous concerne directement. En janvier, découvrez comment l'Europe, la Belgique et votre Région influencent la fiscalité et les impôts que vous payez.

Elle se profile comme LE thème de la campagne électorale 2014 : la fiscalité est au centre des débats les plus ardues depuis quelques mois déjà, avec des positions claires et tranchées entre les différents partis politiques. C'est vrai que la question « qui doit payer combien » a le don d'intéresser les citoyens, particulièrement en temps de crise. C'est légitime : à tous les niveaux de pouvoir, les décisions politiques en matière de fiscalité seront cruciales pour la vie de notre société.

L'Europe cherche les moyens de ses ambitions



Dossier réalisé
par Julie Coumont

Alors que les mesures d'austérité se succèdent sans état d'âme, la fiscalité européenne semble au point mort. C'est pourtant en allant chercher l'argent là où il se trouve que l'Europe sortira de la crise. C'est aussi une question de justice.

« Une harmonisation totale des systèmes fiscaux des Etats membres n'est pas nécessaire ». Premier point de la stratégie de politique fiscale de l'Union européenne, cette phrase donne le ton : en matière d'impôts, l'UE n'a pas l'intention de prendre trop de responsabilités. Il faut dire que les Etats membres tiennent particulièrement à leur souveraineté dans ce domaine, qui constitue un levier politique de base. Décider quel argent va financer les services collectifs est en effet un pouvoir essentiel. Dès le départ, les Etats membres de l'UE ont donc cadenassé les compétences fiscales européennes, en exigeant l'unanimité pour la prise de décisions : rien n'est possible sans l'accord de tous les Etats membres.

La Commission européenne elle-même a d'ailleurs souligné plusieurs fois ce problème, et proposé de passer au vote à la majorité qualifiée, plus facile à obtenir,

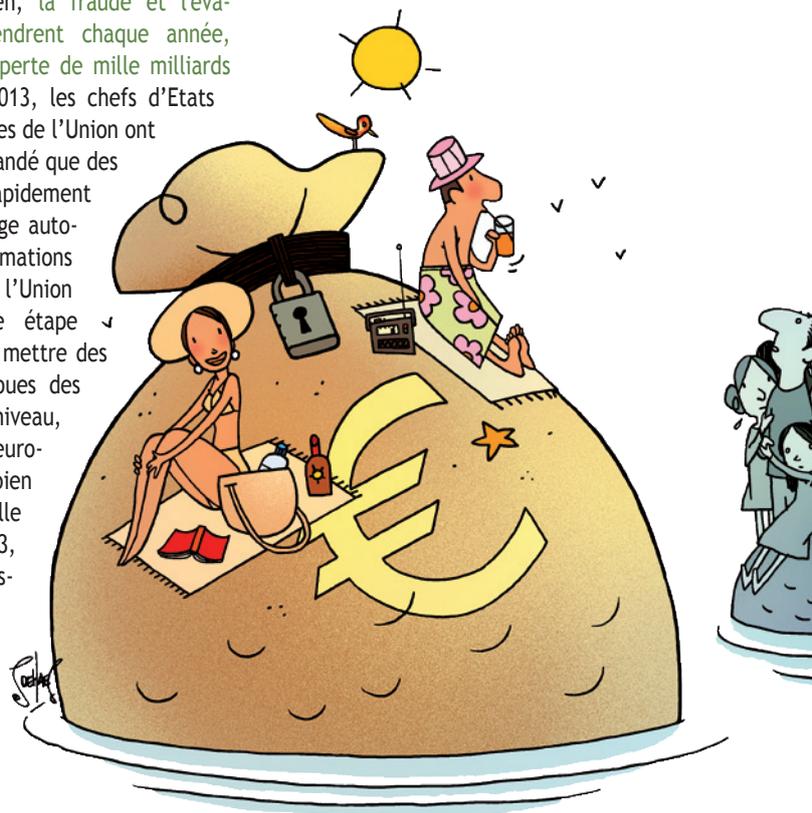
pour certaines matières fiscales. Sans succès jusqu'à présent. Pourtant, ce ne sont pas les défis qui manquent. En voici au moins trois.

Empêcher l'évasion fiscale

Le scandale des paradis fiscaux dévoilé par l'« Offshoreleaks », qui a révélé au monde entier la liste des gros fraudeurs, a remis la lutte contre l'évasion fiscale au centre de la politique internationale. D'après le Parlement européen, la fraude et l'évasion fiscales engendrent chaque année, dans l'Union, une perte de mille milliards d'euros. En mai 2013, les chefs d'Etats des 27 pays membres de l'Union ont expressément demandé que des progrès soient rapidement accomplis. L'échange automatique d'informations entre les pays de l'Union est une première étape indispensable pour mettre des bâtons dans les roues des fraudeurs. A ce niveau, la Commission européenne semble bien inspirée, puisqu'elle a proposé, fin 2013, d'étendre le système.

D'autres propositions visent à lutter contre la fraude à la TVA et à modifier la directive « mères-filiales », qui permet aux multinationales d'échapper à l'impôt.

C'est encourageant, mais ces mesures ne doivent pas servir d'écran de fumée. Pour combattre efficacement la fraude et l'évasion fiscale au sein de l'UE, il faudra aller jusqu'au cœur du problème, et agir concrètement.





tement. Le Parlement européen a d'ailleurs officiellement demandé aux Etats membres, en décembre dernier, de poursuivre l'objectif consistant à réduire de moitié le trou causé par l'évasion fiscale d'ici 2020. Les députés ont également préconisé que la Commission présente, chaque année, un rapport sur les progrès réalisés dans l'Union et dans le monde dans ce domaine. L'évasion fiscale, qui prive les Etats de moyens colossaux pour assurer les services à la population, ne sera pas éradiquée en quelques mois. Il s'agit d'un combat de longue haleine. Les élections de mai 2014 auront donc un impact énorme : selon les partis au pouvoir, la lutte contre l'évasion fiscale pourrait bien s'évaporer... ou aboutir.

Taxer les transactions financières

L'idée date des années 70, mais le krach de 2008 l'a remise au goût du jour : taxer les transactions financières permettrait non seulement de faire payer (en partie) les responsables de la crise, mais aussi de décourager les comportements qui ont provoqué cette crise. L'objectif est bien de taxer les bénéficiaires que tirent les acteurs lorsqu'ils vendent et achètent des produits financiers. Certains sont en effet devenus des experts de la spéculation, qui n'a plus rien à voir avec des investissements dans l'économie réelle et dont le seul objectif est de ramener un maximum d'argent, malgré les conséquences. Le Parlement puis la Commission de l'UE ont poussé le projet dès 2010, mais certains pays européens sont farouchement opposés à l'instauration d'une taxe Tobin, aussi appelée taxe Robin des bois. Sans unanimité pour la lancer au niveau de l'Union, 11 pays, dont la Belgique, ont néanmoins décidé d'avancer ensemble.¹ En juin 2012, ces pays se sont officiellement déclarés prêts à s'associer pour la mettre en œuvre, via le mécanisme de la coopération renforcée, qui permet à un groupe d'au moins 9 Etats d'aller plus loin que les autres. Malheureusement, depuis, le projet semble s'être enlisé. Les lobbys bancaires et financiers s'acharnent pour diviser les 11 Etats et dépecer la taxe de Tobin. Ici aussi, l'enjeu du scrutin de mai 2014 sera d'élire



des représentants suffisamment convaincus de la légitimité de cette taxe pour résister aux pressions.

Harmoniser l'impôt des sociétés

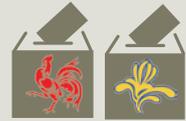
À l'heure de la mondialisation et des multinationales, la concurrence fiscale est évidemment un enjeu essentiel. Aujourd'hui, une entreprise installée dans plusieurs pays est soumise à des régimes fiscaux différents. L'harmonisation de l'impôt des sociétés représenterait donc une belle avancée. En mars 2011, la Commission européenne a proposé un système commun pour calculer la base imposable, des

« On peut détruire les droits sociaux avec une majorité qualifiée, mais pour prendre des décisions en matière de fiscalité, il faut l'unanimité. La raison est simple : les premiers concernent les pauvres, les seconds touchent aux riches. »
Heinz Zourek, directeur général de la fiscalité de l'UE

entreprises actives dans l'UE. En avril 2012, le Parlement européen a approuvé cette directive sur une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (CCCTB). Ne nous méprenons pas : l'objectif est de simplifier la vie des entreprises et d'accomplir le grand marché unique de l'Europe. Mais rien n'empêche d'en profiter pour mettre fin au dumping fiscal et faire payer leur part aux entreprises pour redistribuer les richesses. C'est pourquoi les syndicats réclament, en plus de cette assiette fiscale commune, un taux d'imposition minimum sur les bénéfices des sociétés. Malheureusement, le projet semble coincé à ce stade. Une fois encore, les élections de mai 2014 seront cruciales pour la suite de ce dossier.

1 Il s'agit de l'Allemagne, la France, l'Autriche, la Belgique, le Portugal, la Slovaquie, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie et l'Estonie.

Les Régions, de plus en plus autonomes



Désormais, les Régions pourront ajouter leurs impôts à l'impôt pour les personnes physiques de leur territoire. La concurrence fiscale s'annonce, avec la tentation de protéger les plus riches pour qu'ils ne s'évadent pas.

Alors que l'Union européenne tente d'harmoniser la fiscalité entre ses pays membres, la 6ème réforme de l'Etat belge accorde plus d'autonomie fiscale aux Régions. Certes, le fédéral détermine toujours le précompte professionnel, la base imposable, les taux et les exonérations. Mais les Régions ont désormais la faculté d'établir des additionnels sur l'impôt des personnes physique fédéral, différenciés par tranche d'impôt. Ces entités seront également les seules à déterminer l'octroi de réductions d'impôts dans leurs domaines de compétences (liés essentiellement à l'habitation et aux titres-services). Conséquence : une nouvelle concurrence fiscale pourrait voir le jour entre les différentes Régions du pays. Avec, à la clé, la tentation pour chacune de taxer le moins possible, afin de garder ses résidents aisés... Il est donc d'autant plus indispensable d'élire des représentants politiques convaincus par l'importance de l'impôt, en tant que moyen de redistribuer les richesses entre tous les citoyens. A ce titre, la politique des déductions fiscales qui se développe depuis quelques années ne nous semble pas la meilleure formule. Bien sûr, elle a l'avantage d'encourager certains comportements bénéfiques, comme les économies d'énergie ou le travail ménager déclaré. Mais la multiplication des mesures rend le système particulièrement complexe et opaque. Les seuls qui en profitent sont donc les citoyens suffisamment informés... et qui ont déjà les moyens d'investir, puisqu'il faut pouvoir dépenser de l'argent avant de récupérer une partie de l'impôt. Pire : les déductions fiscales favorisent les hauts revenus au détriment des autres, puisque plus vos rentrées sont élevées, moins le service vous coûte. C'est donc tout l'inverse du principe de redistribution et de solidarité !



La Belgique a les cartes en mains

S'il y a bien une matière qui reste principalement une compétence nationale, c'est celle-là ! Depuis quelques mois, tous les partis politiques lancent leur formule et annoncent leurs projets en matière de fiscalité. Tant mieux, la question est cruciale. Il ne nous reste plus qu'à faire les bons choix.

A force d'exister, les choses finissent parfois par se faire oublier... C'est ainsi que dans notre pays, aller à l'école ou emprunter les routes sans payer, paraît presque anodin. Pourtant, ces services collectifs ont un coût, tout comme le ramassage des déchets, la police, les trains, les tribunaux, l'accueil des petits enfants et des personnes âgées et bien d'autres prestations encore. L'impôt qui finance tous ces services est donc essentiel. C'est important de le rappeler chaque fois qu'on évoque la fiscalité car, la plupart du temps, le débat se limite malheureusement à la question de savoir comment faire baisser l'impôt. Ainsi on compare sans cesse la fiscalité belge à celle des autres pays, sans jamais tenir compte des services à la population qu'elle permet de financer. Or, il est établi que mutualiser le coût des services collectifs est avantageux pour tout le monde !

Vive l'impôt... juste

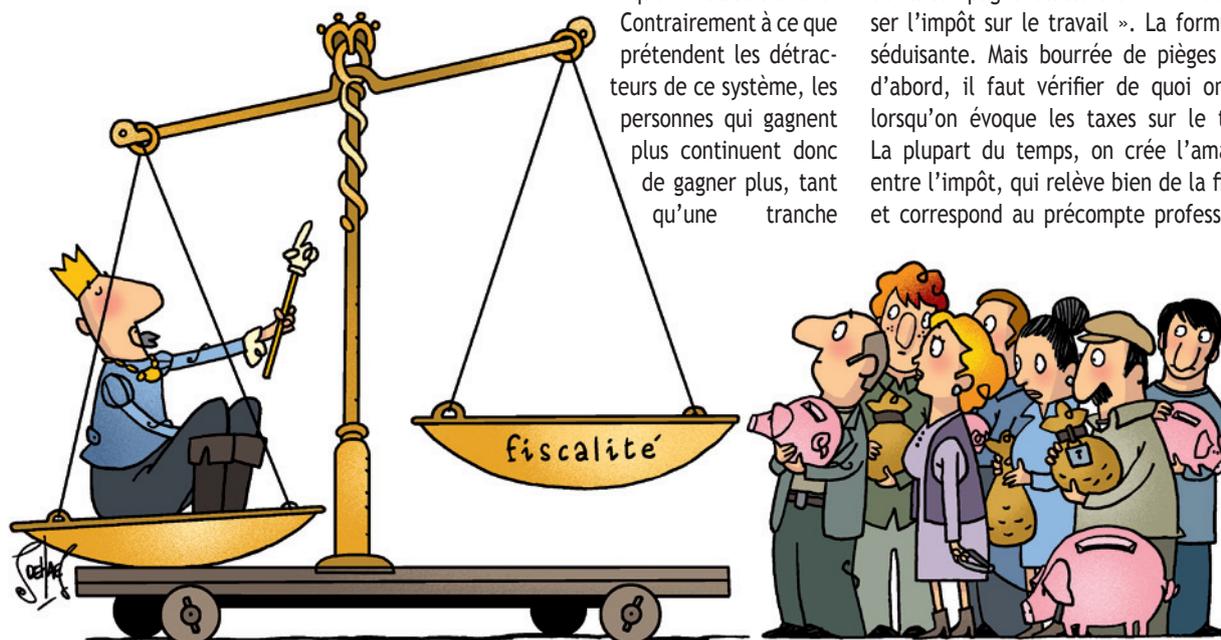
Une fois ce principe de départ intégré, il faut aborder la répartition de l'impôt : qui paie combien ? Pour nous, la réponse est simple : les épaules les plus larges doivent supporter les charges les plus lourdes. C'est la seule façon d'assurer le rôle de redistribution de la fiscalité. En faisant payer chaque citoyen selon ses moyens, on réduit les inégalités et on garantit la solidarité. C'est bénéfique pour l'ensemble de la société. Plus précisément, pour être juste, l'impôt doit être progressif et prélevé sur toutes les formes de revenus.

La progressivité de l'impôt signifie que plus une personne gagne, plus elle contribue. Concrètement, il s'agit d'établir des tranches de revenus, et d'augmenter l'impôt chaque fois qu'on passe à une tranche supérieure. Attention, on ne raisonne pas en termes de revenu total mais bien en tranches séparées : chaque taux s'applique uniquement à sa tranche.

Contrairement à ce que prétendent les détracteurs de ce système, les personnes qui gagnent plus continuent donc de gagner plus, tant qu'une tranche

n'est pas taxée à 100%. Dans tous les cas, l'impôt progressif est le plus égalitaire, puisqu'il permet de réduire les écarts de revenus entre les personnes. Tout l'enjeu est évidemment de déterminer les tranches et leurs taux respectifs. Malheureusement, depuis quelques décennies, plusieurs mesures ont fortement diminué la progressivité de l'impôt des personnes physiques en Belgique. D'un côté, les plus riches paient moins d'impôts qu'avant : une grande partie des revenus financiers n'y sont plus soumis depuis le début des années 1980 et les taux les plus élevés ont été supprimés (réforme Martens-Gol dans les années 1980, réforme Reynders entre 2002 et 2004). De l'autre, les premières tranches atteignent trop vite les revenus indispensables pour satisfaire des besoins fondamentaux, ce qui pénalise fortement les personnes à revenus faibles et moyens.

Quant aux formes de revenus taxées, un consensus semble s'être dégagé dès le début de la campagne électorale : « il faut baisser l'impôt sur le travail ». La formule est séduisante. Mais bourrée de pièges ! Tout d'abord, il faut vérifier de quoi on parle lorsqu'on évoque les taxes sur le travail. La plupart du temps, on crée l'amalgame entre l'impôt, qui relève bien de la fiscalité et correspond au précompte professionnel,



et les cotisations sociales. L'impôt est une taxe versée à l'Etat pour assurer un certain nombre de services au public. Les cotisations sociales, en revanche, relève du « salaire socialisé ». Elles appartiennent à l'ensemble des travailleurs, qui se protègent ainsi de la perte de revenus en cas de chômage, maladie, accident ou pension, et constituent des réserves en cas de naissance ou de vacances (pour les ouvriers). Lorsqu'un parti politique propose de baisser la fiscalité sur le travail, il faut donc s'assurer qu'il ne parle pas des cotisations sociales, indispensables pour financer la sécurité sociale.

Deuxième vérification : si on réduit la fiscalité sur le travail, comment comble-t-on le manque à gagner pour l'Etat ? Pour le Mouvement réformateur, en tout cas, c'est très clair : on ne le comble pas. Les libéraux considèrent carrément que l'Etat peut se priver de 5 milliards d'euros de recettes pour alléger la fiscalité sur les salaires et les bénéficiaires des entreprises. Plus hypocritement encore, le MR promet que cet « électrochoc fiscal » permettrait de créer 100.000 emplois, par effet retour, et donc ne coûter en réalité que 1,6 milliard d'euros. On sait pourtant que les effets retour de ce type de cadeau aux entreprises sont très hypothétiques. Pour s'en convaincre, il suffit de repenser aux intérêts notionnels, dont même les inventeurs admettent à présent qu'ils n'ont pas créé d'emplois ou relancé l'économie. Alors quand on repart du principe de base de la fiscalité, qui affirme que les impôts sont nécessaires pour assurer la vie en collectivité, on comprend que le projet fiscal du MR n'est tout simplement pas tenable.

Taxer les grosses fortunes et supprimer les niches

Tous les autres partis politiques annoncent par contre que la réforme fiscale doit être neutre pour les recettes de l'Etat, c'est-à-dire que ce qui n'est plus imposé sur les revenus du travail, doit l'être sur d'autres revenus. Avec, en ligne de mire, les revenus du capital, c'est-à-dire ce qu'on pourrait appeler « l'argent gagné par l'argent ». Il s'agit par exemple des intérêts, des rentes sur le patrimoine, des dividendes distribués par les entreprises, des plus-values financières... bref, des revenus gagnés à la sueur du portefeuille. Car aujourd'hui encore, le capital échappe à la fiscalité. Le gouvernement, qui n'a aucun mal à faire payer les

travailleurs et les allocataires sociaux par ses mesures d'austérité, n'ose pas faire contribuer les plus riches. C'est totalement injuste ! Et une vraie perte pour la collectivité, puisqu'il y a là de l'argent qui permettrait de sortir de la crise sans toucher aux plus faibles et casser la solidarité. Comme l'explique la CSC dans sa campagne www.impotsurlafortune.be, taxer les fortunes de plus de 1 million d'euros à hauteur de 1% serait indolore pour leurs propriétaires (à qui il resterait toujours 990.000 euros...) et rapporterait 6 milliards d'euros à l'Etat ! Enfin, une simplification de la fiscalité serait la bienvenue. A force d'ajouter des mesures qui se superposent, tout le monde s'y perd, sauf ceux qui ont les moyens de se payer les services d'un expert fiscaliste pour passer entre les mailles du filet. Remettre tout le système à plat permettrait donc

de supprimer ce qu'on appelle les « niches fiscales », à savoir des avantages fiscaux qui permettent aux contribuables de diminuer le montant de leur impôt, sous certaines conditions. Car on constate qu'une fois encore, ce sont les plus aisés qui en profitent.

Il est donc temps, en effet, de réformer la fiscalité en Belgique. Dans le bon sens : vers plus de justice et d'efficacité, pour sortir de la crise et vivre ensemble sans casser le lien social et la solidarité. Les femmes et les hommes politiques qui seront au pouvoir, après les élections de mai 2014, auront cette belle responsabilité. A nous de bien les choisir !



La fiscalité verte s'autodétruit dans...

A côté de son rôle budgétaire, la fiscalité est parfois utilisée pour inciter ou décourager certains comportements, notamment dans le domaine environnemental (primes à l'isolation, taxe anti-pollution...). Pourquoi pas, mais en gardant à l'esprit deux éléments. Premièrement, pour être égalitaires, les mesures qui encouragent les comportements positifs doivent cibler ceux qui en ont besoin. Or, bien souvent, les déductions fiscales profitent surtout aux revenus supérieurs, puisqu'il faut être propriétaire, avoir les moyens d'investir dans l'achat d'une chaudière ou de panneaux photovoltaïques, être bien informé... avant de récupérer de l'argent. Deuxièmement, la fiscalité verte ne doit pas être envisagée comme une source de recettes pour l'Etat. Si elle atteint ses objectifs, à savoir orienter les comportements, elle a vocation à s'autodétruire.